

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID: 069-216901769-20210330-DE2021033002-BF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CADRE JURIDIQUE

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une prése Affiché le brève et synthétique informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte adr d'en saisir les enjeux.

LE CONTEXTE

La commune de Soucieu-en-Jarrest est un territoire en mutation qui doit s'adapter aux enjeux soulevés par l'augmentation de sa population (4331 habitants en 2014 contre 4598 en 2020) ayant pour conséquence un besoin en termes d'infrastructures d'accueil et d'offre de service à la population.

PRIORITES ASSOCIEES A L'EXECUTION BUDGETAIRE 2020

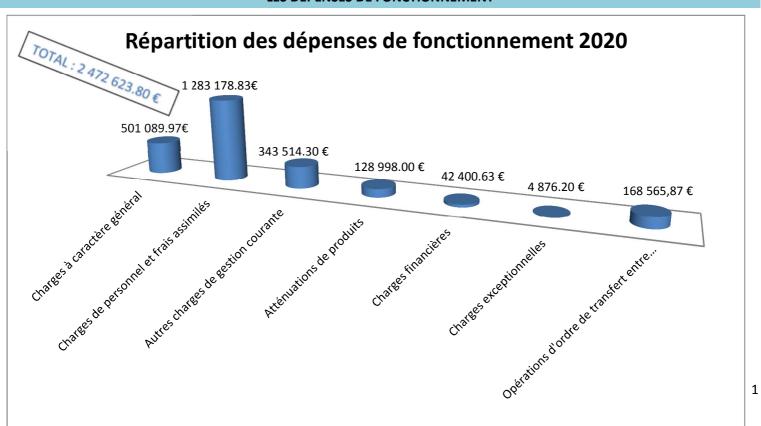
- Démarrage du chantier de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe,
- Démarrage des études préalables à la réalisation de l'opération de revitalisation du centre-bourg,
- Sécurisation des déplacements : réalisation des travaux d'aménagement du chemin de la Croix-Blanche,
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine : 4 dossiers ont été cofinancés par la Commune.

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

	SECTION DE FO	NCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Réalisations de l'exercice 2020	2 472 623.80 €	2 996 110.54 €	1 401 971.55 €	1 285 190.36 €	
Résultat de l'exercice 2020		523 486.74 €	116 781.19 €		
Reports de l'exercice 2019				522 194.35 €	
Résultat cumulé (résultat 2020 + reports 2019)		523 486.74 €		405 413.16 €	
Restes à réaliser à reporter en 2021			889 118.74 €	600 000.00 €	

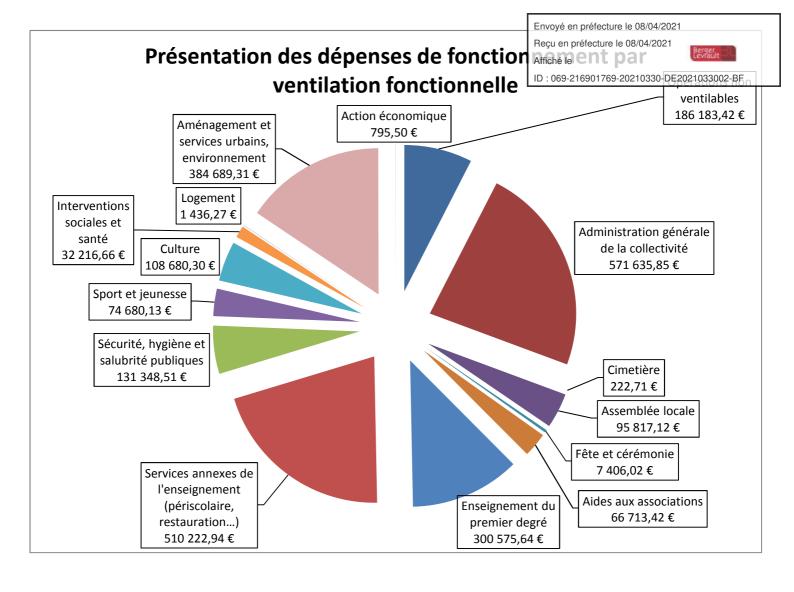
SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

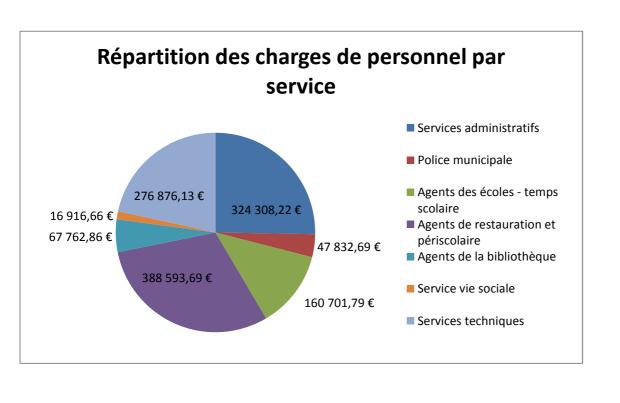


2019 2020	-	و ما کام ما موردا می	aga nácilas da f	ation parameter (Envoyé en préfecture le 08/04/2021
2019 2020 entre 2019 et 2020 entre 202	E	volution des deper	ises reelles de fon		Constitution (Inc.)
2020 011 - charges à caractère général 569 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 169 243.62 € 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 169 243.62 € 169 243.62 € 169 243.62 € 169 243.62 € 501 089.97 € - 11.97 % 169 243.62 € 179 243.62 € 179					
1267 145.96 € 1283 178.83 € +1.27 % 1267 145.9		2019	2020	entre 2019 et	princ ib . 003-210301703-20210030-bL2021003002-bi
Fernantire des écoles et du service de restauration sociaire demandement de cold amund assecté à la branson des repas de 29 %. La crise santaire à induit une baisse de la disquentation de solid amund assecté à la branson des repas de 29 %. La crise santaire à induit une baisse de la disquentation de sibiliments raindies par une dinament de 13 % des dépenses de ferrire, — Amulations des récentreits, — Amulations des récentreits en manifestations specific et cultures traduite par une dinament de 13 % des dépenses de férrir, — Amulations des récentreits en manifestations specific et cultures traduites par une baisse des depenses de 15 % des dépenses affirmaire aux préviseurs : — Abscece de mobilisation de la partic aux-assurance de la collectivité. 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1268 178.83 € 1.28 98.00 € - 30.26 % 1268 178.83 € 1.28 98.00 € - 30.26 % 127 128 178 178 178 178 178 178 178 178 178 17				2020	
Fernantire des écoles et du service de restauration sociaire demandement de cold amund assecté à la branson des repas de 29 %. La crise santaire à induit une baisse de la disquentation de solid amund assecté à la branson des repas de 29 %. La crise santaire à induit une baisse de la disquentation de sibiliments raindies par une dinament de 13 % des dépenses de ferrire, — Amulations des récentreits, — Amulations des récentreits en manifestations specific et cultures traduite par une dinament de 13 % des dépenses de férrir, — Amulations des récentreits en manifestations specific et cultures traduites par une baisse des depenses de 15 % des dépenses affirmaire aux préviseurs : — Abscece de mobilisation de la partic aux-assurance de la collectivité. 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € + 1.27 % 1268 178.83 € 1.28 98.00 € - 30.26 % 1268 178.83 € 1.28 98.00 € - 30.26 % 127 128 178 178 178 178 178 178 178 178 178 17	044				_
569 243.62 € 501 089.97 € -11.97 %	_				
29 %, 1.1.97 % 1.2. critics sumitaire a induit une baisse de la fréquentation de solidification traduite par une diminution de 13 % des dépenses d'écergis et d'électricité, 1.2. Annulations des répresses de personnel 1.2. contraite des dépenses associées à la structure de la formation (* 73 %), 1.2. charges de personnel 1.2. charges de la frequentation de des dépenses inférieure aux prévisions : 1.2. charges de personnel 1.2. charges de personnel 1.2. contraite des dépenses soncières à la structure de la conference inférieure aux prévisions : 1.2. charges de personnel 1.2. contraite des dépenses soncières à la structure de la collectivité, 1. mapet mesuré du contexte sanitaire sur les charges de personnel 1.2. contraite aux prévisions : 1.2. contraite aux des dépenses ration de la participation aux fais de fount nouvembre de la contrabution de la participation aux fais de fount nouvembre du se de la voit de la contrabution obligatorre à l'Octif de l'école prévée Santi-faiten au titre de la participation aux fais de fonctionnement de l'école. 1. contraite de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 °C). 1. contraite de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 °C). 1. contraite de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 °C). 1. contraite de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 °C). 1. contraite de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 °C). 1. contraite de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 °C). 1. contraite aux prévis de la contrabution obligatorre à l'Octif de l'école prévée Santi-faiten au titre de la participation aux fais de fon	caractere general				- Fermeture des écoles et du service de restauration scolaire -
1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.28 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1283 178.83 € 1.27 % 1267 145.96 € 1.283 178.83 € 1.27 % 1267 145					diminution du coût annuel associé à la livraison des repas de
S69 243.62 € S01 089.97 € -11.97 % biliments traducte pur une dimination de 13 % des dépenses de d'âcegie et d'éceptie. A camillations des événements et manifestations sportifs et culturels traduite pur une biasse des dépenses de 64 %, -Annulations ou reports des formations (-73 %), Malirare des dépenses souches à la rarea sumitaire. 1267 145.96 € 1283 178.83 € +1.27 % Tumu augmentation des dépenses associées à la rarea sumitaire au pressours : -Absence de médiliation de la partie auto assurance de la collectivité, -Impact mesuré du contexte sanitaire sur les charges de personnel - Coexistence de rémunérations à demi-traitement (maladic), et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congé maternaite ou de dipuir en nétraire non compensées en totalué un regard du contexte sanitaire sur les charges de personnel - Coexistence de rémunérations à demi-traitement (maladic), et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congé maternaite ou de dipuir en nétraire non compensées en totalué un regard du contexte sanitaire Vacance prendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 hours hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € -30.26 % Contribution communade au FPIC (-4.81 %), - La déclassement de la Communa de « l'aire urbaine de Lyon » d'est tradait pur l'anuntation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €) Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-fulien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école. 369 881.34 € 343 514.30 € -7.13 % l'école. Baisse de 15 % de la contribution vervée au SIAHVG, - l'in du remboursement des cotastions patronales dues au titre de la participation financière associée au poste de rémovation urbaine. 66 - charges 47 073.10 € 42 400.63 € -9.93 % Millionne des indérêts d'emprunt associée à la structure de la charge de la destaution des arrhès versées au titre de l'anundation des réservations de saille, liées au					29 %,
beliaments including part use dominiment de 13 % des depenses d'Accepte de Gloricitàe. - Annulations des événements et manifestations sportifis et culturels traditire par un besides des depenses des 64 %, - Annulations des événements et manifestations sportifis et culturels traditire par un beside des dépenses anocides à la crite sanitaire. 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 289 180.00 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 289 180.00 € 1 283		F60 242 62 6	F01 000 07 6	11.07.0/	- La crise sanitaire a induit une baisse de la fréquentation des
- Amulations des événements et manifestations sportifs et culturels traduite par une basse des dépresses de 64 %, - Amulations ou reports des formations (-73 %), - Mathrise des dépenses accèsée à la crise sanitaire. O12 − charges de personnel 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 14		309 243.02 €	301 069.97 €	- 11.97 %	bâtiments traduite par une diminution de 13 % des dépenses
culturels tradules par une baisse des dégenes de 64 %, - Amulations ou reports des formations (2.73 %). Matirisé des dépresses associée à la crise sanitaire. 012 — charges de personnel 1 267 145.96 € 1 283 178.83 €					d'énergie et d'électricité,
Annulations ou reports des formations (- 73 %), Matrins des dégeness associées à la crice sanitaire. 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 288 98.00 € 1 288					- Annulations des événements et manifestations sportifs et
O12 - charges de personnel					culturels traduites par une baisse des dépenses de 64 %,
1 267 145.96 € 1 283 178.83 €					- Annulations ou reports des formations (- 73 %),
Personnel 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € 1					Maîtrise des dépenses associées à la crise sanitaire.
1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % 1 268 178.83 € + 1.27 % 2 278 178 178 178 178 178 178 178 178 178 1	012 – charges de				Tune augmentation des dépenses inférieure aux prévisions :
1 267 145.96 € 1 283 178.83	personnel				- Absence de mobilisation de la partie auto-assurance de la
personnel, - Coexistence de rémunérations à demi-traitement (maladie), et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congématernité ou de départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitiaire, - Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % 1 c déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'amulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 1 c déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'amulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). - Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					collectivité,
1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % - Coexistence de rémunérations à demi-traitement (maladie), et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congé maternité ou de départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitaire, - Vacance pendant 4 mois d'un puste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 100 - T.13 % 100					- Impact mesuré du contexte sanitaire sur les charges de
1 267 145.96 € 1 283 178.83 € + 1.27 % - Coexistence de rémunérations à demi-traitement (maladie), et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congé maternité ou de départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitaire, - Vacance pendant 4 mois d'un puste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 100 - T.13 % 100					
et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congé maternité ou de départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitaire, - Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % • Le déclassement de la Commune de «l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € -7.13 % • Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € -9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles		1 267 145.96 €	1 283 178.83 €	+ 1.27 %	
maternité ou de départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitaire, - Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 160 - Charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Treatment de maternité ou de départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitaire, - Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. Contribution communale au FPIC (+ 4.81 %), Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des jone privée Saint-Julien au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). - Diminution de 10 % du versement de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre de la participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Treatment de la contribution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					
au regard du contexte sanitaire, - Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % Fécole, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Trestitution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					
- Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 – autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 100 -					
26 heures hebdomadaires. 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 – autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 10 E déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). - Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 – charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					
184 979.94 € 128 998.00 €					
de produits 184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 - autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 184 979.94 € 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 186 - Charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % 18	014 – Atténuations				_
184 979.94 € 128 998.00 € - 30.26 % Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 – autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % - Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 – charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					Contribution communate au FPIC (+ 4.81 %),
de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 – autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € -7.13 % 10 E declassement de la Commune de « l'arre urbaine de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). - Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 – charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.		184 979.94 €	128 998.00 €	- 30.26 %	•
dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €). 65 – autres charges de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € -7.13 % 1'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation urbaine. 66 – charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € -9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € +7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					
de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % - Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					de Lyon » s'est traduit par l'annulation des pénalités
de gestion courante 369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % - 7.13 % 1 'cole, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 − charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Poiminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 67 − charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					dues au titre de la loi SRU pour 2020 (56 866.63 €).
369 881.34 € 343 514.30 € - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 7.13 % - 8 aisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. - 9.93 % - 9.93 % - 9.93 % - 9.93 % - 9.93 % - 7.64 % - 7.64 % - 8 Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					-
titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 − charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 − charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.	de gestion courante				- Diminution de 10 % du versement de la contribution
titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 − charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 − charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					obligatoire à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au
369 881.34 € 343 514.30 € -7.13 % 1'école, - Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € -9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € +7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					titre de la participation aux frais de fonctionnement de
Baisse de 15 % de la contribution versée au SIAHVG, - Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 − charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 − charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.		200 001 24 6	242 514 20 6	7.12.0/	• •
- Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.		369 881.34 €	343 514.30 €	- 7.13 %	·
au titre des exercices antérieures, - Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 − charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 − charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					
- Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine. 66 - charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 - charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					- Fin du remboursement des cotisations patronales dues
de rénovation urbaine. 66 – charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					au titre des exercices antérieures,
66 – charges financières 47 073.10 € 42 400.63 € - 9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					- Absence de participation financière associée au poste
financières 47 073.10 € 42 400.63 € -9.93 % Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure de la dette existante. 67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € +7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					de rénovation urbaine.
67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 4 876.20 € 5 Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.	_				•
67 – charges exceptionnelles 4 530.00 € 4 876.20 € + 7.64 % Restitution des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.	financières	47 073.10 €	42 400.63 €	- 9.93 %	Diminution des intérêts d'emprunt associée à la structure
exceptionnelles 4 5 5 0.00 € 4 6 7 0.20 € 4 6 7 0.20 € des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.					de la dette existante.
exceptionnelles 4 5 5 0.00 € 4 6 7 0.20 € 4 6 7 0.20 € des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.	67 – charges	4 E20 00 E	1 076 20 6	± 7 6 / 0/	
	_	4 330.00 €	4 0/0.20 €	T 7.04 %	•
Z 442 033.30 € Z 304 U37.33 € - 3.08 %	TOTAL	2 442 052 06 6	2 204 057 02 6	E 60 0/	des reservations de saire, nees au contexte santiaire.
	IOIAL	2 442 033.30 €	2 304 037.33 €	- 3.00 %	

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

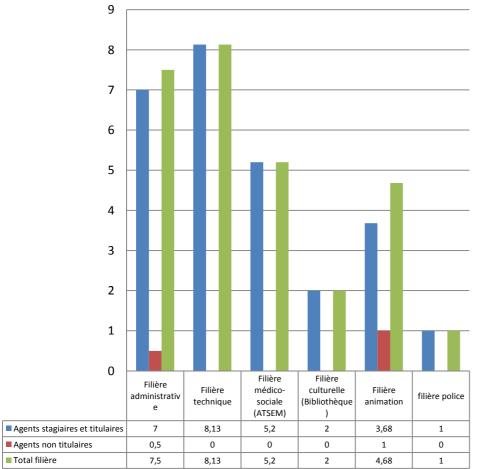


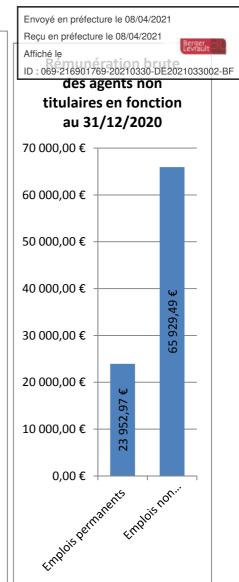
EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL



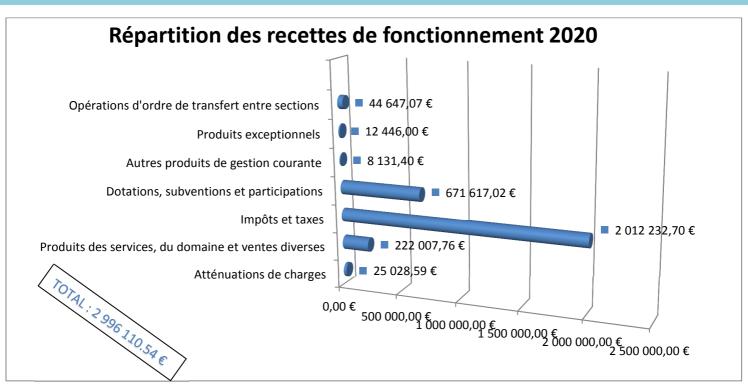








LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT





ID: 069-216901769-20210330-DE2021033002-BF

Evolution des recettes réelles de fonctionnement enregistrées entre 2019 et 2020					
	2019	2020	Variation entre 2019 et	Commentaires – explications principales aux variations observées	
	2013	2020	2020		
01 040					
Chap.013 – Atténuations de charges	12 414.56 €	25 028.59 €	+ 101.60 %	Augmentation des indemnités journalières reversées établies en corrélation avec les absences pour cause de maladie des agents.	
Chap. 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	366 445.65 €	222 007.76 €	- 39.42 %	Baisse principalement associée à la diminution de 40.90 % des produits des services de la Régie Pôle Enfance (périscolaire, restauration scolaire et études surveillées).	
Chap.73 – Impôts et taxes	1 958 479.68 €	2 012 232.70 €	+ 2.75 %	Maintien des taux d'imposition – inchangés depuis le début du mandat : - Taxe d'habitation : 13.39 % (taux gelé) - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16.42 % - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 71.35 % - Augmentation du produit de fiscalité directe locale (+ 2.57 %), - Augmentation du produit de fiscalité indirecte locale (+ 3.90 %).	
Chap. 74 – Dotations, subventions et participations	679 395.93 €	671 617.02 €	- 1.15 %	 - Augmentation de 0.78 % de la Dotation Globale de Fonctionnement, - Augmentation des compensations de l'Etat (+ 5.61 %). - Baisse de la participation CAF reposant sur la fermeture des établissements scolaires (- 10.22 %), - Réajustement sur 3 trimestres de la participation du Département au titre de l'utilisation des équipements sportifs. 	
Chap.75 - Autres produits de gestion courante	15 472.21 €	8 131.40 €	- 47.45 %	Baisse des produits perçus au titre de la Régie EFT.	
Chap.76 – Produits financiers	630.00 €		- 100.00 %	Absence de dividendes reversés par la SPL Enfance en Pays Mornantais	
Chap.77 – Produits exceptionnels	11 039.79 €	12 446.00 €	+ 12.74 %	Cession d'un bien meuble.	
TOTAL	3 043 877.42 €	2 951 463.47 €	- 3.04 %		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

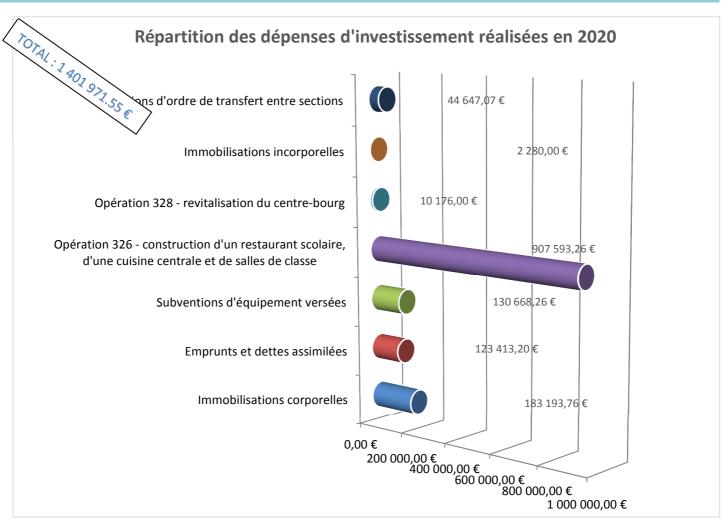
Reçu en préfecture le 08/04/2021





LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ID: 069-216901769-20210330-DE2021033002-BF

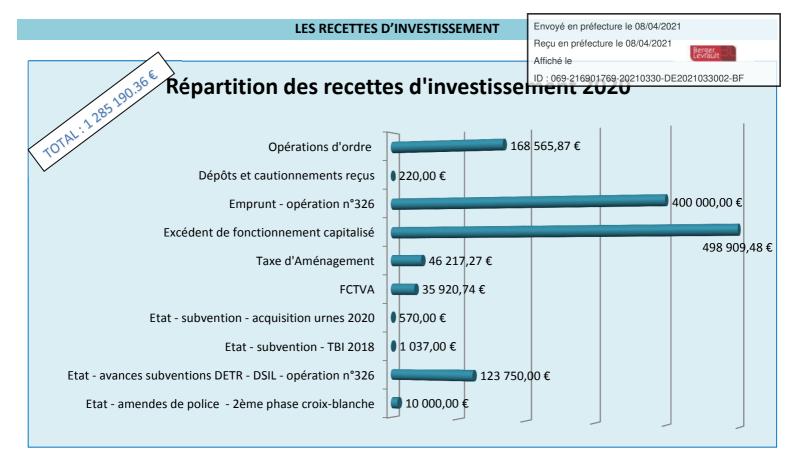


Etat des lieux financier de l'opération n°326 en 2020 : construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe

Dépenses		Recettes		
Rémunération des entreprises	784 134.25 €	Emprunt	400 000.00 €	
Maîtrise d'œuvre	99 973.34 €	Subventions - Etat	123 750.00 €	
Etude géotechnique	960.00€	Ressources propres	383 843.26 €	
Mission CSPS	6 258.56 €			
Contrôle technique	4 986.00 €			
Autres dépenses	11 281.11 €			
TOTAL Dépenses	907 593.26 €	TOTAL Recettes	907 593.26 €	

Etat des lieux financier de l'opération n°328 en 2020 : revitalisation du centre-bourg

Dépenses	Recettes		
Mission d'appui architectural, urbain, environnemental et paysager 1/3	5 040.00 €	Ressources propres	10 176.00 €
Relevés topographiques	5 136.00 €		
TOTAL Dépenses	10 176.00 €	TOTAL Recettes	10 176.00 €

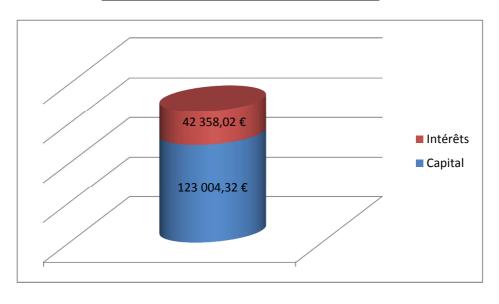


ETAT DES RESTES A REALISER A REPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2021

Chapitres / opérations	Dépenses	Recettes
16 – Emprunts et dettes assimilées (opération n°326)		600 000.00 €
204 – subventions d'équipement versées	12 835.00 €	
21 – immobilisations corporelles	27 257.00 €	
Opération n°326	832 826.74 €	
Opération n°328	16 200.00 €	
TOTAL	889 118.74 €	600 000.00 €

L'ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2020

Annuité de la dette au titre de l'exercice 2020



Analyse de la dette au 31 décembre 2020

Affiché le ID: 069-216901769-20210330-DE2021033002-BF

Α	Total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	2 942 463.47 €
	hors produits de cession	
В	Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	2 304 057.93 €
C = A- B	Capacité d'autofinancement brute (CAF) – épargne brute	638 405.54 €
	au 31 décembre 2020	
D	Remboursement du capital sur l'exercice	123 004.32 €
E = C-D	Epargne nette au 31 décembre 2020	515 401.22 €
F	En cours de la dette au 31 décembre 2020	1 660 173.53 €
G = F / C	Capacité de désendettement au 31 décembre 2020	2.6 années

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2020

Info	rmations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (DGCL 2020)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	501.10 €/hab.	829.00 €/hab.
2	Produit des impositions directes / population	389.25 €/hab.	454.00 €/hab.
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	641.90 €/hab.	1016.00 €/hab.
4	Dépenses d'équipement brut / population	268.36 €/hab.	330.00 €/hab.
5	Encours de la dette / population	361.06 €/hab.	773.00 €/hab.
6	DGF / population	101.19 €/hab.	150.00 €/hab.
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55.69 %	53.00 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	82.25 %	89.40 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41.81 %	32.50 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	56.25 %	76.10 %